

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23- 0023787

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

### Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 6244 Société : 179580

Actif  Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : R. IFFI

Female

Date de naissance : 1.1.65

Adresse : 4 Rue TABOURATE

Tél. : 0661 391716 Total des frais engagés ..... Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : ..... / ..... / .....

Nom et prénom du malade : DAOUDIEN Jamal Age : .....

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Cataracte

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie : .....

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : .....

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : UR Le : 19/10/2013

Signature de l'adhérent(e) : DAOUDIEN

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18/10/2023	6	6		Pr. BENHARBIT Mohamed Ophtalmologue INPE : 101107829 Hôpital Cheikh Zaid - Rabat

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pr. BENHARBIT Mohamed Ophtalmologue INPE : 101107829 Hôpital Cheikh Zaid - Rabat	18/10/2023	58,00

### ANALYSES - RADIOPHGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Pr. BENHARBIT Mohamed Ophtalmologue INPE : 101107829 Hôpital Cheikh Zaid - Rabat	18/10/2023	Pr. BENHARBIT Mohamed Ophtalmologue INPE : 101107829 Hôpital Cheikh Zaid - Rabat	58,00

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
<img alt				

Patient

daoumer jamal

Né(e) le  
ID patient01/01/1959  
2325107114

Sexe

Masculin

Hopital Cheikh Zaid  
consultation ophtalmologie

Médecin

Surgeon

Opérateur

Administrator

Date vérif. calibrage : 18/10/2023  
Date de la mesure : 18/10/2023Par : Administrator  
n: 1,3375Résultat : OK  
CVD: 12,00 mm

Respectez les consignes indiquées à la dernière page.

OD droite	Calcul IOL	OS gauche	
État de l'oeil			
LS: Phaque Réf: --- LVC: Non traité Réf. cible: Plan	VS: Corps vitré VA: --- Mode LVC: - SIA: +0,00 D @ 0°	LS: Phaque Réf: --- LVC: Non traité Réf. cible: Plan	
Valeurs biométriques			
AL: 28,85 mm (!) ACD: 3,60 mm (!) LT: 3,55 mm (!) WTW: 12,1 mm SE: 42,90 D (!) SD: 0,07 D ΔK: -1,24 D @ 121° TSE: --- ΔTK: ---	SD: 24 µm SD: 24 µm SD: 63 µm K1: 42,29 D @ 121° K2: 43,53 D @ 31° TK1: --- TK2: ---	AL: 28,89 mm (!) ACD: 3,58 mm LT: 3,89 mm (!) WTW: 12,1 mm SE: 43,48 D (!) SD: 0,01 D ΔK: -1,48 D @ 32° TSE: --- ΔTK: ---	
SD: 28 µm SD: 10 µm SD: 65 µm K1: 42,75 D @ 32° K2: 44,24 D @ 122° TK1: --- TK2: ---			
<b>K</b> Alcon Panoptix TFNT00	<b>K</b> Biotech Vision Eyecryl Plus H SAS600	<b>K</b> Alcon Panoptix TFNT00	<b>K</b> Biotech Vision Eyecryl Plus H SAS600
- SRK®/T - Const.A: 119,10 IOL (D) Réf (D) T00 +7,50 -0,67 T00 +7,00 -0,36 <b>T00 +6,50 -0,05</b> T00 +6,00 +0,26 --- --- +6,42 Emmétropie	- SRK®/T - Const.A: 118,30 IOL (D) Réf (D) +7,00 -0,55 +6,50 -0,22 <b>+6,00 +0,10</b> +5,50 +0,42 +5,00 +0,73 +6,15 Emmétropie	- SRK®/T - Const.A: 119,10 IOL (D) Réf (D) T00 +6,50 -0,61 T00 +6,00 -0,31 --- --- --- --- +5,49 Emmétropie	- SRK®/T - Const.A: 118,30 IOL (D) Réf (D) +6,50 -0,79 +6,00 -0,47 <b>+5,50 -0,15</b> +5,00 +0,16 --- --- +5,26 Emmétropie
<b>K</b> Ophtec Artisan 205 aph.retro pup.	<b>K</b> Bausch&Lomb Akreos Adapt	<b>K</b> Ophtec Artisan 205 aph.retro pup.	<b>K</b> Bausch&Lomb Akreos Adapt
- SRK®/T - Const.A: 116,90 IOL (D) Réf (D) +6,50 -0,54 +6,00 -0,19 <b>+5,50 +0,16</b> +5,00 +0,50 +4,50 +0,83 +5,73 Emmétropie	- SRK®/T - Const.A: 118,40 IOL (D) Réf (D) +7,00 -0,52 +6,50 -0,20 <b>+6,00 +0,12</b> +5,50 +0,43 +5,00 +0,75 +6,19 Emmétropie	- SRK®/T - Const.A: 116,90 IOL (D) Réf (D) +6,00 -0,76 +5,50 -0,41 <b>+5,00 -0,07</b> +4,50 +0,26 +4,00 +0,59 +4,89 Emmétropie	- SRK®/T - Const.A: 118,40 IOL (D) Réf (D) +6,50 -0,77 +6,00 -0,45 <b>+5,50 -0,13</b> +5,00 +0,18 +4,50 +0,49 +5,29 Emmétropie
(!) valeur douteuse      (*) valeur a été éditée manuellement      --- aucune valeur mesurée			
Commentaire		Signature	

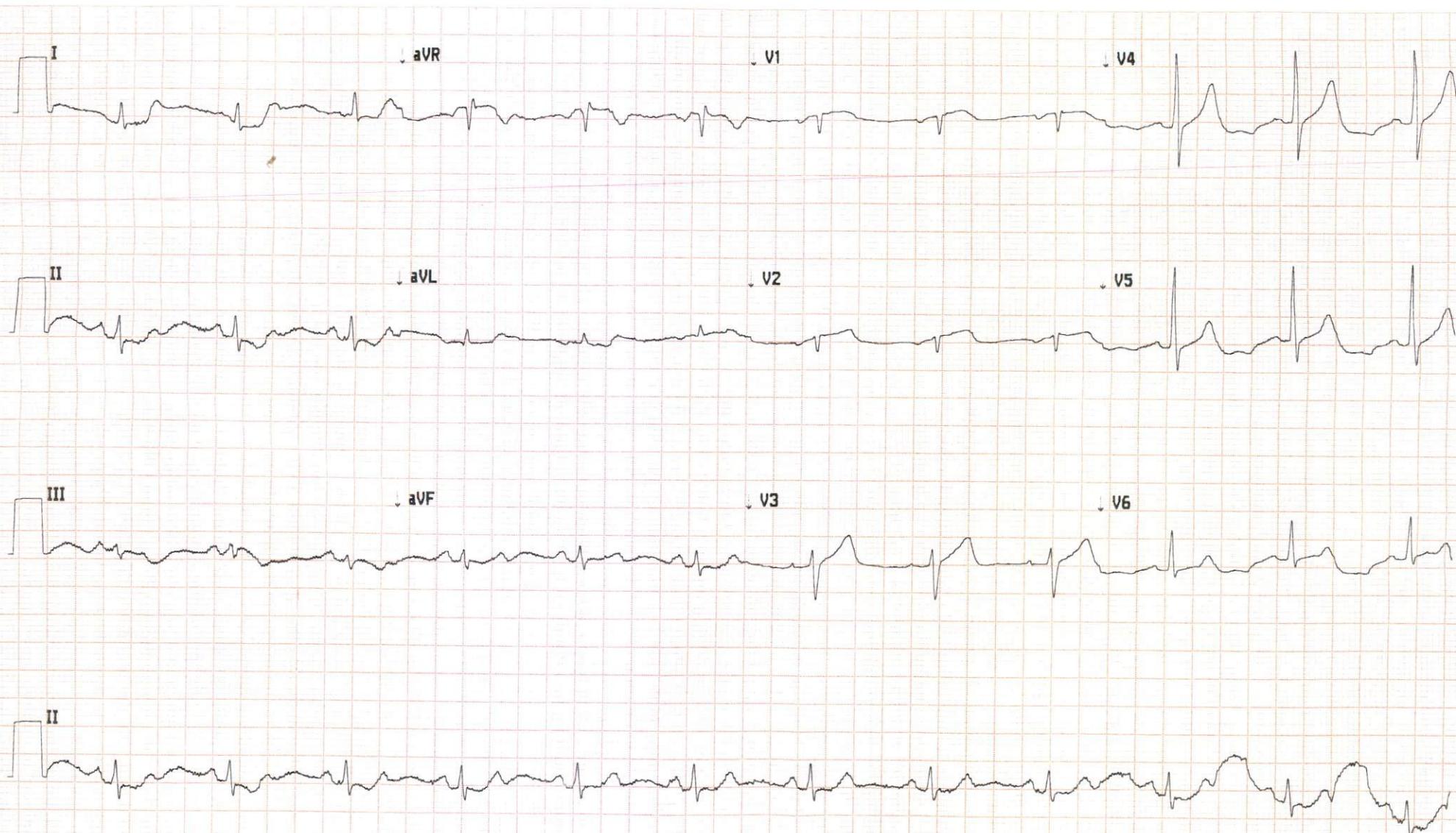


17-Oct-2023 11:49:46

ID:

D-naias:  
ans,

Fréq. Card.: 71 BPM  
Int PR: 128 ms  
Dur.QRS: 85 ms  
QT/QTc: 365/388 ms  
Axes P-R-T: 75 17 16



18 OCT. 2023

Mr DAAOUER Jemal

- Biométrie
- ECG

Mr. BENHARBIT Mohammed  
Ophtalmologiste  
INPE : 101107829  
Hôpital Cheikh Zaid - Rabat  
\*\*\*

Royaume du Maroc

Hôpital Cheikh Zaïd

Hôpital Universitaire International



المملكة المغربية

مستشفى الشيخ زايد

مستشفى جامعي دولي

Service Admission/Facturation

Consultation le : 18/10/23 Quittance N°

2918031

IPP : 1578 034 N° de dossier : A234148251

DI : 3332 699

Patient : DAOUMER JAMAL

Montant : 330,00 Dh (trois cent trente et xx / 100)

Mode de paiement : CARTE BANCAIRE N° du document : 1382

Date d'encaissement : 18/10/2023

Description : RX ECG +BIO

Medecin : E01039 MOHAMMED BENHARBIT

Motif : HOPITAL DE JOUR

Paiement effectué à la CAISSE OPHTA

Le reliquat éventuel sur les avances est restitué du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 et le samedi de 8h30 à 12h00.



Cachet du caissier :

N° 2218423

18 OCT. 2023

Mr Dhouaier Jamal

58,00

Indocollyre

S.V

1g fl x 31g A partir del 01/23

2 206

58,00



T. BENHARBIT Mohamme  
Ophtalmologiste  
INPE : 101107829  
Hôpital Cheikh Zaid - Rabat